

AFFAIRE N°31 - Autorisation au Maire d'agir en justice en formant appel du jugement rendu en référé pour l'expulsion des occupants du terrain sis au n°71 de la rue Roland-Garros.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'affaire précédente vous a fait connaître dans quelles conditions avait été engagée l'action en expulsion des occupants du terrain sis au n°71 de la rue Roland-Garros.

L'ordonnance de référé rendue à la suite de cette action, d'une part, donné quatre mois aux époux CHANE-KANE pour quitter les lieux et, d'autre part, décidé de se déclarer incompétente pour statuer sur l'expulsion des autres occupants, liés ou prétendant l'être, à l'exploitation du Journal "le Cri du Peuple".

Ayant des raisons de croire que, dans cette dernière partie de la décision, il n'a pas été fait une bonne application du droit, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à en former appel.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu

ADOPTE A L'UNANIMITE

Saint-Denis, le 16 mai 1978

Pour le Maire

Le Secrétaire Général

Signé: Patrice HAENIER

Pour copie certifiée conforme

Le Chef de Bureau Directeur

des Finances et des Collectivités locales

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE